

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1759

17 juillet 2008

### SOMMAIRE

A4 Funds SIF .....	84392	Incometric Fund .....	84391
Adquantid Funds SIF .....	84391	Invest & Projekt -II- S.A. ....	84392
aeris CAPITAL ABSOLUTE RETURN- FONDS .....	84393	Limpertsberg Grund und Boden S.A. ....	84393
AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l. ....	84428	Lux Côte d'Opale .....	84390
Baltic Lloyd Shipping .....	84413	Luxembourg Investment Fund .....	84390
Bipolaire S.A. ....	84386	Luxembourg Selection Fund .....	84388
BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A. ....	84412	Lux Terra Develop A.G. ....	84425
Capital B! (Lux) S.à r.l. ....	84432	MILLA Holding S.A. ....	84389
CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l. .....	84405	Overfin S.A. ....	84388
CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l. .....	84407	Petsitting .....	84426
Charm'elle S.A. ....	84386	PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l. ....	84416
Diekirch Projekt S.A. ....	84393	Proxima Investments Sicav .....	84387
DWS Invest .....	84394	Quotapart Holding S.A. ....	84386
Etablissements Bernard - Joseph S.A. ....	84392	Regate Holding S.A. ....	84387
FvS Strategie SICAV .....	84391	Terra Investment S.A. ....	84432
Georgia-Pacific S.à.r.l. ....	84422	Transalp Investments .....	84409
Guymon Holding S.A. ....	84388	United Consumer Media S.A. ....	84394
Horion S.A. ....	84423	United Consumer Media S.A. ....	84405
HSBC Global Investment Funds .....	84389	United Consumer Media SE .....	84394
		United Consumer Media SE .....	84405
		Whitebridge Investments S.A. ....	84387

**Quotapart Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.635.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

tenue le 6 août 2008 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008087320/795/18.

**Charm'elle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.726.

## L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société se tiendra le jeudi 4 août 2008 à 10.00 hrs au siège social de la fiduciaire Ensch, Wallers et Associés S.A. à L-9053 Ettelbruck, 53, Avenue J.F. Kennedy, avec

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2007;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2007;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008087322/832/17.

**Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 août 2008 à 13.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008087323/29/18.

**Whitebridge Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 59.870.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 4 août 2008 à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2008087324/29/18.

---

**Regate Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 47.440.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 4 août 2008 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008087321/534/15.

---

**Proxima Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.182.

The shareholder's of the Sicav are convened to:

**ANNUAL SHAREHOLDER'S MEETING**

to be held on July 31st, 2008 at 2:00 p.m at the registered office of the Company

*Agenda:*

- Approval of the Report of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
- Approval of the Financial Statements as at March 31, 2008;
- Allocation of results;
- Discharge to the Directors and to the Independent Auditor;
- Statutory Elections;
- Miscellaneous.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with:

For the Luxembourg:

Fortis Banque de Luxembourg S.A.

50, Avenue J.F Kennedy

L-2951 Luxembourg

For Italy:  
SGSS SpA  
Maciachini Center Mac 2  
I-20159 Milano  
Italy

The shareholder's wishing to be represented at this assembly can obtain a proxy with the same organism.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008085784/8249/29.

---

**Guymon Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 12.613.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 4 août 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2008
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008087328/795/15.

---

**Overfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 44.587.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg, le vendredi 25 juillet 2008 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Liquidateur;
2. Présentation des bilans, comptes de profits et pertes au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002, au 31 décembre 2003, au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007;
3. Divers.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2008080773/317/16.

---

**Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Donnerstag, den 31. Juli 2008, um 11.00 Uhr in Luxemburg, 33A Avenue J.F. Kennedy mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 30. April 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers im Zusammenhang mit der Ausführung Ihres Mandates während des Geschäftsjahres bis zum 30. April 2008.
5. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder.
6. Ernennung des Abschlussprüfers.
7. Diverse.

#### STIMMRECHT

Beschlüsse über die Punkte der Tagesordnung können ohne Quorum, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen vorgenommen werden.

#### ERLÄUTERUNGEN

Inhaberaktionäre können an der Generalversammlung wie folgt teilnehmen:

\* Persönlich, indem sie ihre Aktien durch einen von der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg ausgestellten Sperrvermerk spätestens bis zum 28. Juli 2008 sperren lassen.

\* Durch ausgefüllte Vollmacht, welche ihnen zur Sperrung ihrer Aktien, wie oben beschrieben, zur Verfügung gestellt wird. Die Vollmacht und der Sperrvermerk müssen beim Luxembourg Selection Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 28. Juli 2008 eingegangen sein.

Die so gesperrten Aktien werden bis zum Tage nach der Generalversammlung oder gegebenenfalls ihrer Vertagung zurück behalten.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2008087327/755/32.

---

#### **MILLA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi 28 juillet 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2008082574/29/16.

---

#### **HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.087.

#### The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of HSBC Global Investment Funds will be held at its registered office at 40, avenue Monterey, Luxembourg, on 25 July 2008 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

#### *Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31 March 2008.
3. Ratification of Dividends.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election and Re-Election of Directors.
6. Re-election of Auditor.
7. Miscellaneous.

#### *Voting:*

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

*Voting Arrangements:*

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the Registrar: Mrs Mylène Castellani, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette to arrive not later than 23 July 2008. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008083111/41/27.

---

**Lux Côte d'Opale, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.193.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 avril 2008*

Le siège social de la société est transféré du 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 LUXEMBOURG, au 19, rue Aldringen - L-1118 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

Patrick Rochas

*Administrateur*

Référence de publication: 2008085259/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02623. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080069782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

---

**Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.859.

Shareholders are kindly convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders which will be held at 33A avenue J.F. Kennedy; L-1855 Luxembourg, on Thursday *July 31, 2008* at 11:00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of March 31, 2008.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended March 31, 2008.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

**VOTING**

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the Meeting.

**NOTES:**

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

\* in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on July 28, 2008.

\* by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of Luxembourg Investment Fund c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on July 28, 2008.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2008087326/755/31.

---

### Incometric Fund, Fonds Commun de Placement.

---

Le règlement de gestion du Fonds commun de placement Incometric Fund, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

*Pour Adepa Asset Management S.A.*

*Société de gestion*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008082242/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04746. - Reçu 74,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080086342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

### Adquantid Funds SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

---

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Adquantid Funds SIF, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

*Pour Adepa Asset Management S.A.*

*Société de gestion*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008082243/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04818. - Reçu 56,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080086474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

### FvS Strategie SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

---

Hiermit wird den Aktionären der FvS Strategie SICAV mitgeteilt, dass die

#### ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 4. August 2008, 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung:*

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2008 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Anteile, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte, der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser zweiten Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können auch per Fax der Zentralverwaltungsstelle der FvS Strategie SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 eingereicht werden, müssen aber im Original bis zum 29. Juli 2008 vorliegen.

Die Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Versammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 29. Juli 2008 anzumelden (Telefonisch unter 00352 / 44 903 - 4025 oder per Fax 00352 / 44 903 - 4009).

Luxemburg, im Juli 2008.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008079011/755/31.

#### **A4 Funds SIF, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Le règlement de gestion du fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé A4 Funds SIF, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/2008.

*Pour Adepa Asset Management S.A.*

*Société de gestion*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008082244/1092/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04829. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

#### **Etablissements Bernard - Joseph S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.947.

#### **Invest & Projekt -II- S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.886.

#### **PROJET DE FUSION**

Etabli conformément à l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée.

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

Conformément aux articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société anonyme Etablissements BERNARD JOSEPH S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. B 11.947, ci-après la Société Absorbée transférera, par suite d'une dissolution sans liquidation, tous des actifs et passifs à la société anonyme INVEST & PROJEKT II S.A. avec siège social à L-1471 L Luxembourg, 203, rue d'Esch, R.C.S. B 132 886, ci-après la Société Absorbante.

La société INVEST & PROJEKT II S.A. détient 100% des actions de Etablissements BERNARD JOSEPH S.A.

En vertu de cette fusion par absorption, la Société Absorbée sera dissoute et ses 100 Actions en circulation seront détruites contre transfert des actifs et passifs à la société absorbante et un mali de fusion de 4.085.283,00 EUR sera enregistré.

Tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 31 décembre 2007. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés, du point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour compte de la Société Absorbante.

Il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux reviseurs d'entreprises des sociétés fusionnantes ni aux membres du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbée et Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 18/06/08.

Pour la société Etablissements BERNARD JOSEPH S.A. / Pour la société INVEST & PROJEKT II S.A.

Le Conseil d'Administration / -

Monsieur Alois Peters / Monsieur Alois Peters

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2008086032/503/38.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10906. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**aeris CAPITAL ABSOLUTE RETURN-FONDS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

—  
VERWALTUNGSREGLEMENT

Für diesen Fonds der als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht (Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds) gegründet wurde gelten die Bestimmungen des Verwaltungsreglements, das am 28. April 2008 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 28. April 2008.

aeris CAPITAL Management Company S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2008077207/1346/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08082. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080091082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

**Diekirch Projekt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6449 Echternach, 4, rue Michel Horman.

R.C.S. Luxembourg B 135.642.

**Limpertsberg Grund und Boden S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.448.

—  
PROJET DE FUSION

Etabli conformément à l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée.

Le présent projet de fusion a pour objet ce qui suit:

Conformément aux articles 259 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la société anonyme DIEKIRCH PROJEKT S.A., avec siège social à L-6449 Echternach, 4, rue Michel Horman, R.C.S. B 135642, ci-après la Société Absorbée transférera, par suite d'une dissolution sans liquidation, tous des actifs et passifs à la société anonyme, LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, R.C.S. B 80.448, ci-après la Société Absorbante.

La société LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A. détient 100% des actions de DIEKIRCH PROJEKT S.A.

En vertu de cette fusion par absorption, la Société Absorbée sera dissoute et ses 1000 Actions en circulation seront détruites contre transfert des actifs et passifs à la société absorbante et un mali de fusion de 188.000,00 EUR sera enregistré.

Tous les actifs et tous les passifs de la Société Absorbée seront considérés comme transférés à la Société Absorbante avec effet au 31 décembre 2007. Tous les bénéfices réalisés et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés, du point de vue comptable, réalisés et encourus au nom et pour compte de la Société Absorbante.

Il n'existe pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés fusionnantes ni aux membres du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires des Sociétés Absorbée et Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Luxembourg, le 18/06/08.

Pour la société DIEKIRCH PROJEKT S.A. / Pour la société LIMPERSBERG GRUND UND BODEN S.A.

Le Conseil d'Administration / -

Monsieur Alois Peters / Monsieur Alois Peters

Administrateur délégué / Administrateur délégué

Référence de publication: 2008086033/503/38.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

The liquidation-processes of the sub-funds

\* DWS Invest FX Opportunités (USD)

\* DWS Invest Emerging Yield Plus (USD)

\* DWS Invest Asian Currencies (USD)

have got completed.

The State Street Bank Luxembourg S.A. has in its function as custodian, spread from the liquidation-revenue under the shareholders in percentage of their shares.

As all the shareholders got paid out, the opening of money-deposition at the "Caisse de Consignation" in Luxembourg was not necessary.

Luxembourg, July 2008

DWS Invest, SICAV.

Référence de publication: 2008087325/755/16.

**United Consumer Media SE, Société Européenne,  
(anc. United Consumer Media S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.549.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of United Consumer Media S.A., (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated by deed of the undersigned notary on 13th October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1218 on 19th November 2003.

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7th May 2008 published in the Memorial number 1189 on 16th May 2008.

The meeting was presided by Mr Dennis Bosje, accountant, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Mrs Valérie Fisson, accountant, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities. It appears from said attendance list that all one hundred twenty thousand (120,000) shares in issue were represented at the present general meeting.

2. All shareholders as represented declare having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waive their rights to any prior convening notice so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

3. That the agenda of the meeting was as follows:

A. Presentation and approval of the draft terms of conversion of the corporate form of the Company from a société anonyme into a société européenne ("SE") as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23rd May 2008 number 1254 and conversion of the corporate form of the Company from a société anonyme into a SE.

B. Acknowledgement and approval of the value of the net assets of the Company of eight billion four hundred twelve million thirty-four thousand four hundred fifty-five Euro and ninety-six cents (EUR 8,412,034,455.96).

C. Changing the denomination of the Company to "United Consumer Media SE".

D. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new corporate form of a SE and approval of the articles of association of a SE substantially in the form set out in the draft terms of conversion published in the Mémorial number 1254 of 23rd May 2008, the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree such amendments and changes as deemed appropriate.

E. Confirmation of the appointment of all directors of the Company currently in office until the annual general meeting of the shareholders of the Company approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008.

F. Confirmation of the appointment of the statutory auditor currently in office until the annual general meeting of the shareholders approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008.

4. The Chairman explained and the meeting noted and confirmed that the provisions of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the EC Regulation N° 2157/2001 on the Statute for European company (the "Regulation") have been complied with, namely:

a) in accordance with article 3 of the Law and article 2 (4) of the Regulation, the Company has had a subsidiary company since 11 February 2005, Tartarus Limited, incorporated and existing under the laws of England and Wales with registration number 5356722 and with registered office at Ludgate House, 245, Blackfriars Road, London, SE1 9UY, United Kingdom;

b) pursuant to the minutes of the board of directors dated 20 March 2008 and 13 May 2008, the board of directors has approved the conversion of the corporate form of the Company into a SE and drawn up the terms of conversion into a SE and a report thereon in accordance with article 31-3 (1) of the Law and article 37 (4) of the Regulation;

c) the draft terms of conversion from a société anonyme into a SE have been published in the Mémorial number 1254 of 23rd May 2008 i.e. at least one month prior to the present general meeting.

Thereafter the general meeting resolved as follows:

#### *First resolution*

The draft terms of the conversion of the Company into a SE as published in the Memorial number 1254 on 23rd May 2008 were presented to the general meeting.

Thereafter the general meeting resolved to approve such draft terms of conversion of the Company into a SE and resolved to transform the Company by converting its form from a société anonyme into a société européenne.

#### *Second resolution*

The general meeting acknowledged and resolved to approve the net asset value of the Company of eight billion four hundred twelve million thirty-four thousand four hundred fifty-five Euro and ninety-six cents (EUR 8,412,034,455.96).

In accordance with article 31-3 (3) of the Law and article 37 (6) of the Regulation Alter Domus, represented by Mr Gérard Becquer, independent auditor (réviseur d'entreprises) in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has drawn up a report the conclusion of which is as follows:

#### *Conclusion*

"Based on the verifications made as described in section 5 of this report, we have no other observations with regards to the net asset value of the Company which corresponds at least to the number and to the nominal value of the shares representing the share capital plus any non distributable reserves pursuant to the law or the articles of association of the Company."

This report signed ne varietur by the appearing parties will remain attached to the present deed.

#### *Third resolution*

The general meeting resolved to change the name of the Company from "United Consumer Media S.A." to "United Consumer Media SE".

#### *Fourth resolution*

The general meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company, in order to adapt them to the new form of the Company, substantially in the form set out in the draft terms of conversion as published in the Memorial N° 1254 of 23rd May 2008, the proxy holder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

### **"Amended and Restated Consolidated Articles Of Incorporation**

**Art. 1. Form, name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a société européenne ("Societa Europea"), under the name of "United Consumer Media SE" (hereafter, the "Company").

The Company shall be governed by Council Regulation EC N° 2157/2001 of 8th October 2001 on the Statute for a European company (SE) (the "Regulation") and the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Company shall acquire legal personality as from the date of its registration with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form and proceed by way of private placement or public issue to the issue of bonds, certificates, debt instruments and debentures of any kind as well as any other type of stocks, security or instrument. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, securities or otherwise) to companies, businesses, entities or other enterprises in which the Company has an financial or other interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (without limitation direct or indirect parent companies and/or subsidiaries and/or affiliates), take any controlling, management and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful or appropriate in the accomplishment and development of its purposes.

It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intelligent property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purposes of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing draining, reclaiming, developing improving cultivating building on, selling or otherwise alienating mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

The registered office of the Company may be transferred from the Grand-Duchy of Luxembourg to another Member State of the European Union in accordance with the provisions of articles 101-1 to 101-17 of the Law.

The registered office of the Company, and if applicable its head office, shall be located at anytime in the same Member State of the European Union.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000) divided into one hundred twenty thousand (120,000) fully paid up shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any general meeting of the shareholders' of the Company shall be convened by the board of directors. Shareholders representing together at least 10% of the issued share capital of the Company may request that a general meeting of the shareholders be convened and shall draw up the agenda thereof.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by the Regulation or by the Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Any shareholder may participate in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Where the Company comprises one single shareholder, he shall exercise the powers reserved to the general meeting.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the Regulation and the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Tuesday of the month of May in each year at 11:00.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. In the event the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director in which case all decisions may be validly taken by such director.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet at least every three months upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Regulation, the Law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Notwithstanding the preceding paragraph, the following transactions shall require an express decision of the board of directors:

- the acquisition of any kind of company or any other entity in any form whatsoever,
- the sale of an interest held in any kind of company or any other entity in any form whatsoever,
- to give guarantees and grant securities in favour of third parties and to secure the obligations of affiliated companies;
- to grant a pledge over all or some of the Company's assets and any other act that encumbers or creates a security over all or some of the Company's assets;
- any proposal or decision from the board of directors in connection with the transfer of the registered office of the Company,
- the borrowing of money from third parties or related companies in excess of EUR 1,000,000.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend finds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the Regulation."

#### *Fifth resolution*

The general meeting resolved to confirm the appointment of the following persons as members of the board of directors of the Company until the annual general meeting approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008:

- Jack Groesbeek, manager, born on 26th May 1952 in Koog aan de Zaan (the Netherlands) professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
- Paul de Haan, manager, born on 20th June 1970 in Alkmaar (the Netherlands), professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Neil Mephram, manager, born on 14th January 1963 in Tunbridge Wells Kent (United Kingdom) professionally residing in SE1 9UY London, Ludgate House, 245 Blackfriars Road, United Kingdom; and
- Dennis Bosje, manager, born on 20th November 1965 in Amsterdam (the Netherlands), professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Sixth resolution*

The general meeting resolved to appoint as statutory auditor until the annual general meeting approving the accounts for the financial year ended 31st December 2008:

Mrs Valérie Fisson, accountant, born on 11th November 1975 in Marche en Famenne (Belgium), professionally residing at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its transformation into a société européenne are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same parties in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de United Consumer Media S.A. (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné le 13 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1218 du 19 novembre 2003.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg le 7 mai 2008 publié au Mémorial numéro 1189 du 16 mai 2008.

L'assemblée a été présidée par M. Dennis Bosje, comptable, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Mme Valérie Fisson, comptable, résidant à Luxembourg, a été désigné comme secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement. Il apert de ladite liste que toutes les cent vingt mille (120.000) actions émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale.

2. Tous les actionnaires étant représentés, ils déclarent avoir eu une connaissance suffisante préalable de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à tout droit à une convocation préalable de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

3. Que l'ordre du jour de l'assemblée était comme suit:

A. Présentation et approbation du projet de transformation de la forme sociétaire de la Société d'une société anonyme en une société européenne («SE») tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 mai 2008 numéro 1254 et transformation de la forme sociétaire de la Société d'une société anonyme en SE.

B. Constatation et approbation de la valeur des avoirs nets de la Société de huit milliards quatre cent douze millions trente-quatre mille quatre cent cinquante-cinq euro et quatre-vingt-seize cents (EUR 8.412.034.455,96).

C. Changement de la dénomination sociale de la Société en «United Consumer Media SE».

D. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme d'une SE de la Société et approbation des statuts d'une SE, substantiellement dans la forme prévue dans le projet de transformation publié au Mémorial numéro 1254 du 23 mai 2008, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

E. Confirmation de la nomination de tous les administrateurs de la Société actuellement en fonction, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008.

F. Confirmation de la nomination en tant que commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008.

4. Le Président a expliqué et l'assemblée a constaté et confirmé que les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et le Règlement CE n° 2157/2001 relatif au statut de la société européenne (le «Règlement») ont été respectées, notamment:

a) conformément à l'article 3 de la Loi et l'article 2 (4) du Règlement, la Société a une filiale depuis le 11 février 2008, Tartarus Limited, constituée et existant sous les lois anglaises et galloises et immatriculée sous le numéro 5356722 et avec siège social à Ludgate House, 245, Blackfriars Road, Londres, SE1 9UY, Royaume Uni;

b) en vertu des procès-verbaux du conseil d'administration du 20 mars 2008 et du 13 mai 2008, le conseil d'administration a approuvé la transformation de la forme sociétaire de la Société en SE et établi le projet de transformation et un rapport y relatif, conformément à l'article 31-3 (1) de la Loi et à l'article 37 (4) du Règlement;

c) le projet de transformation d'une société anonyme en SE a été publié au Mémorial numéro 1254 du 23 mai 2008, c'est-à-dire au moins un mois avant la présente assemblée générale.

Suite à quoi, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le projet de transformation de la Société en SE, tel que publié au Mémorial numéro 1254 du 23 mai 2008, a été présenté à l'assemblée générale.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'approuver ce projet de transformation de la Société en SE et a décidé de transformer la Société en convertissant sa forme d'une société anonyme en une société européenne.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale a constaté et a décidé d'approuver la valeur des avoirs nets de la Société de huit milliards quatre cent douze millions trente-quatre mille quatre cent cinquante-cinq euro et quatre-vingt-seize cents (EUR 8.412.034.455,96).

Conformément à l'article 31-3 (3) de la Loi et l'article 37 (6) du Règlement Alter Domus, représenté par M. Gérard Becquer, réviseur d'entreprises à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a établi un rapport dont la conclusion est la suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées comme décrit dans la section 5 de ce rapport, nous n'avons pas d'observations concernant la valeur nominale des actions représentant le capital social et toutes réserves non distribuables en vertu de la loi ou des statuts de la Société.»

Ce rapport signé ne varietur par les parties comparantes restera annexé au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination de la Société de «United Consumer Media S.A.» en «United Consumer Media SE».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de SE de la Société et d'approuver les statuts de la SE, substantiellement dans la forme prévue dans le projet de transformation publié au Mémorial numéro 1254 du 23 mai 2008, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

### «Statuts consolidés, modifiés et reformulés»

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination.** Il est établi par la présente entre les actionnaires une société dans la forme d'une société européenne («Societa Europea») sous la dénomination sociale de «United Consumer Media SE» (ci-après, la «Société»).

La Société est régie par le Règlement (CE) N° 2157/2001 du Conseil 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société européenne (SE) (le «Règlement») et la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société acquiert la personnalité juridique à partir de la date de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, intérêts et parts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations, intérêts et parts. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit et émettre par voie de placement privé ou d'offre publique des obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et certificats de créance de toute sorte ainsi que toute sorte d'actions, valeur mobilières ou instrument financier. La Société pourra prêter des fonds y compris les fruits de ces prêts et émissions à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) aux sociétés, entreprises, entités ou autre entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt financier ou autre ou lesquelles font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (sans limitation aux sociétés mères et/ou filiales et/ou sociétés affiliées directes ou indirectes), prendre toute mesure de contrôle, de gestion ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile ou appropriée à la réalisation et au développement de son objet.

Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur tous ou certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobilière et immobilière y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le crédit-bail, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Le siège social de la Société peut être transféré du Grand-Duché de Luxembourg vers un autre Etat-Membre de l'Union Européenne conformément aux dispositions des articles 101-1 à 101-17 de la Loi.

Le siège social de la Société et le cas échéant son administration centrale doivent se situer à tout moment dans le même Etat-Membre de l'Union Européenne.

**Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent vingt mille euros (120.000 EUR) divisé en cent vingt mille (120.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par

des personnes détenant des procurations adéquates à cette fin. Le transfert pourra également être effectué par la délivrance du certificat représentant l'action à la Société, dûment endossé par le cessionnaire.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société sera convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant ensemble 10% du capital social émis de la Société peuvent demander la convocation d'une assemblée générale des actionnaires et doivent en rédiger l'ordre du jour.

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéo conférence ou par des moyens similaires permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes et les autres et de communiquer avec les unes et les autres. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle assemblée ou la tenue de l'assemblée en personne.

Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci pourra exercer tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11:00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société. Au cas où la Société a un actionnaire unique, elle pourra être administrée par un seul administrateur auquel cas toutes décisions pourront être valablement prises par cet administrateur.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle pour une période maximale de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira au moins tous les trois mois sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner par vote à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante), cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou facsimile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Article 11. Procès-verbaux des réunions du conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou par deux administrateurs.

Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux pouvant être produits au cours de procédures judiciaires ou en d'autres circonstances, seront signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par le Règlement, par la Loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Nonobstant le paragraphe précédent, les opérations suivantes requièrent une décision expresse du conseil d'administration:

- l'acquisition de tout type de société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- la cession de toute participation dans une société ou toute autre entité sous quelque forme que ce soit;
- donner des garanties ou accorder des sûretés en faveur de tiers et garantir les obligations de sociétés affiliées;
- donner un gage sur toute ou partie des avoirs de la Société et faire tout autre acte qui constituerait une hypothèque ou créer une sûreté sur toute ou partie des avoirs de la Société;
- toute proposition ou décision du conseil d'administration en relation avec le transfert du siège social de la Société;
- l'emprunter d'argent à des tiers ou des sociétés affiliées dépassant un montant de 1.000.000 EUR

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire aux Comptes .** Les comptes de la Société seront vérifiés par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la Loi et le Règlement.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de confirmer la nomination de tous les administrateurs de la Société actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008:

- Jack Groesbeek, administrateur, né le 26 mai 1952 à Koog aan de Zaan (Pays-Bas) demeurant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Paul de Haan, administrateur, né le 20 juin 1970 à Alkmaar (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Neil Mephram, administrateur, né le 14 janvier 1963 à Tunbridge Wells Kent (Royaume Uni) demeurant professionnellement au Ludgate House, 245 Blackfriars Road, Londres SE1 9UY, Royaume Uni; et

- Dennis Bosje, administrateur, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé de confirmer la nomination du commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année sociale prenant fin le 31 décembre 2008:

Mme Valérie Fisson, comptable, née le 11 novembre 1975 à Marche en Famenne (Belgique), demeurant professionnellement à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de la transformation en société européenne sont évalués à mille cinq cents Euro.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BOSJE, V. FISSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26086. - Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008085834/211/588.

(080101739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**United Consumer Media SE, Société Européenne,  
(anc. United Consumer Media S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.549.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52329 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Elvinger.

Référence de publication: 2008085848/211/12.

(080101853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

**CDRD Investment (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.051.

In the year two thousand eight, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., with registered in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, here represented by Mr João Cordeiro dos Santos, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 June, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CDRD INVESTMENT (Luxembourg) III S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on the 22nd June 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 908 of December 23, 2000. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on 5 March 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 916 of October 24, 2001;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate his power for specific tasks to one or more ad-hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall, other than pursuant to a written resolution described below, be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

Any participation in a meeting of the Board of Managers by means of a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or by fax. Resolutions of the Board of Managers passed by way of written resolutions will be deemed to have been passed in Luxembourg."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., with registered in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur João Cordeiro dos Santos, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "CDRD INVESTMENT (Luxembourg) III S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 908 du 23 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 5 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 916 du 24 octobre 2001;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs responsables sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec des tiers, le(s) gérant (s) aura (auront) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations de la Société, conformément à l'objet social, et à condition que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société est engagée par la seule signature de son seul gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut subdélégué une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad-hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et de rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que tout autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de gérance, seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. Toute participation à une réunion du conseil de gérance par un de ces moyens, convoquée et présidée par un gérant résident à Luxembourg, équivaut à une participation en personne à la réunion et est sensée s'être tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement prendre part aux décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et envoyées par une lettre ou par télécopieur. Les décisions du conseil de gérance prises par voie de résolution circulaire sont sensées s'être tenues à Luxembourg."

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. dos Santos, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, LAC/2008/23680. — Reçu: douze euros (12,- €).

*Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008085390/220/116.

(080097415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**CDRD Investment (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.050.

In the year two thousand eight, on the sixth day of June.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., with registered in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, here represented by Mr João Cordeiro dos Santos, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 June, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of CDRD INVESTMENT (Luxembourg) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on the 26th June 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 912 of December 28, 2000. The articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on 11 June 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 123 7 of December 27, 2001;

- that the sole shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate his power for specific tasks to one or more ad-hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall, other than pursuant to a written resolution described below, be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation in a meeting of the Board of Managers by means of a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or by fax. Resolutions of the Board of Managers passed by way of written resolutions will be deemed to have been passed in Luxembourg."

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

CDRD Investment (Luxembourg) S.à r.l., dont le siège social est établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Monsieur João Cordeiro dos Santos, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "CDRD INVESTMENT (Luxembourg) II S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 26 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 28 décembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 11 juin 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1237 du 27 décembre 2001;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs responsables sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec des tiers, le(s) gérant (s) aura (auront) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations de la Société, conformément à l'objet social, et à condition que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société est engagée par la seule signature de son seul gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance peut subdélégué une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad-hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et de rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que tout autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de gérance, seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. Toute participation à une réunion du conseil de gérance par un de ces moyens, convoquée et présidée par un gérant résident à Luxembourg, équivaut à une participation en personne à la réunion et est sensée s'être tenue à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne peut valablement prendre part aux décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et envoyées par une lettre ou par télécopieur. Les décisions du conseil de gérance prises par voie de résolution circulaire sont sensées s'être tenues à Luxembourg."

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.C. dos Santos, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23679. — Reçu: douze euros (12,- €).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008085389/220/116.

(080097405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### **Transalp Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 139.703.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 200792 ici représentée par Fiduciaire Eurolux S.A., en vertu d'une procuration générale donnée sous seing privé en date du 27 septembre 1996 à Tortola, elle-même représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant en date du 24 mai 2006 sous le numéro 21.015 de son répertoire.

La copie de ladite procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

#### **Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de „TRANSALP INVESTMENTS".

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.€) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-€) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

#### Administration - surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct

et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à la l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée en toute circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre deux mil huit.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en deux mil neuf.

### Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., précitée déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions.

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

### Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital souscrit s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alhard von KETELHODT, expert-comptable, né le 27 mai 1961 à Bochum (D) et demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, qui est également désigné président du conseil d'administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: EUROPEAN AUDIT Sàrl, avec siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, RCS Luxembourg B numéro 50.956.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil treize.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 196, rue de Beggen à L - 1220 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juin 2008, LAC/2008/22538. - Reçu à 0,50 % cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Pr Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085148/202/175.

(080097870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### **BMO Nesbitt Burns Trading Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.556.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle d'approbation des comptes au 31 octobre 2006 de la Société BMO Nesbitt Burns Trading Corp. S.A. en date du 5 février 2008 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- La démission de M. Roderick Stephen Jones de sa fonction d'Administrateur de catégorie A a été acceptée avec effect à compter de ladite assemblée;

- Les Administrateurs suivants ont été nommés avec effet immédiat, leur mandat prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'approbation des comptes au 31 octobre 2007:

#### Administrateurs de catégorie A:

M. Hans-Jurgen Queisser, né le 22 janvier 1948 à Hambourg, Allemagne, demeurant au 11 Walbrook, 2 Buck, Londres, Grande Bretagne;

M. Gino Martone, né le 11 mai 1961 à Blind River, Canada, demeurant au 1 First Canadian Place, 3rd Floor Podium, Toronto, Ontario, M5X 1H3, Canada;

M. Peter Hinman, banquier, né le 24 mai 1958, à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 3 Times Square, New York, New York 10036, Etats-Unis d'Amérique.

*Administrateurs de catégorie B:*

M. Frits Deiters, né le 21 décembre 1940 à Bussum, Pays-Bas, demeurant au 11, rue du Village, L-5370 Schuttrange;  
Mlle Ailbhe Marie Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg;

M. Austin John O' Connor, né le 17 septembre 1944 à Woolpit, Grande Bretagne, demeurant au 4, rue de l'Eglise, L-5481 Wormeldange, Grand-Duché de Luxembourg.

- KPMG Audit, dont le siège social est établi à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle d'approbation des comptes au 31 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BMO NESBITT BURNS TRADING CORP. S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2008085182/683/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05551. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Baltic Lloyd Shipping, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.677.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den dritten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1 ° die Gesellschaft luxemburgischen Rechts MODERN TREUHAND S.A., mit Sitz in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, RCS Luxemburg B 86.166,

hier vertreten durch Herrn Andre HARPES, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie von den Komparenten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt;

2 ° die Gesellschaft niederländischen Rechts MODERN TREUHAND B.V., mit Sitz in NL Rotterdam eingetragen Im Handelsregister von Rotterdam unter der Nummer 33291018, handelnd durch das Büro in Schweden, Stockholm, 26, 2993 LM Barendrecht,

hier vertreten durch Herrn Andre HARPES, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem sie von den Komparenten und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterschrieben wurde gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt;

Welche Komparenten die folgenden Artikel des Gesellschaftervertrages betreffend einer zwischen ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen haben:

**Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den oben genannten Komparenten und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung "BALTIC LLOYD SHIPPING", hiernach die „Gesellschaft“, an.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an eine andere Adresse in Luxemburg/Stadt verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesell-

schaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fort dauern. Diese provisorische Maßnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem des mit täglicher Geschäftsführung betrauten ausübenden Organs der Gesellschaft bekannt zu geben und Dritten mitzuteilen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, der Verkauf, die Befrachtung, die Frachtung und die Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art einschließlich Hochseeschiffen, die im Sport- und Freizeitregister eingetragen sind, des Weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt in Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

### Verwaltung - Aufsicht

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre.

Sollte das geschäftsführende Mitglied des Verwaltungsrates nicht mehr handlungsfähig sein, so wird es durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch sein geschäftsführendes Mitglied oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Schriftliche Beschlüsse, welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratssitzungen getroffene Entscheidungen.

**Art. 8.** Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitgliedern abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates zu beglaubigen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann einen Teil oder die Gesamtheit seiner Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift des mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Mitgliedes des Verwaltungsrates aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Höchstdauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

### Gesellschafterversammlungen

**Art. 14.** Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäß zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäß den gesetzlichen Bedingungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Juni um 14 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Ort, der in der Vorladung angegeben ist, zusammen und zum ersten Male im Jahre 2009.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

**Art. 16.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt außergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine außergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden

**Art. 17.** Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

### Geschäftsjahr - Gewinnanwendung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäß den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

**Art. 19.** Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorauszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne, dass diese einer Kapitalreduzierung gleichkommt.

### Auflösung, Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

### Andere Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie dem Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetzakt von 1990.

### Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008. Die jährliche Gesellschafterversammlung wird zum Datum, Zeit und Ort wie im Gesellschaftsvertrag vorgesehen abgehalten werden.

### Zeichnung des Kapitals

Die fünfzig (50) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. MODERN TREUHAND S.A. ....	49
2. MODERN TREUHAND B.V. ....	1
TOTAL: .....	50

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von FÜNFZIG TAUSEND EURO (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

### Kosten

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

### Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann sind die eingangs erwähnten Personen, die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-2320 Luxemburg, boulevard de la Pétrusse, 55, festgelegt

2. Wie folgend wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2014 ernannt:

a) société anonyme MARE-LUX S.A. mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, RCS Luxemburg B 62.985, vertreten durch Herrn Robert MEHRPAHL.

b) MODERN TREUHAND S.A. mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxemburg, 11, boulevard Royal, RCS Luxemburg B 86.166, vertreten durch Herrn Peter ENGELBERG, wohnhaft in L-6188 Gonderange, 17, Op der Tonn.

c) Herr André HARPES, Jurist, geboren am 17. März 1960 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

3. COMPTABILUX S.A. mit Sitz in L- 2613 Luxemburg, 1, Place du Théâtre, vertreten durch Herrn Yves SCHMID, RCS Luxemburg B 87.204, ist zum Kommissar ernannt mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung welche zur Befindung über die Geschäfte des Geschäftsjahres im Jahre 2014 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Harpes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 juin 2008, LAC/2008/23921. — Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (€ 250.-).

*Pr Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 19. Juni 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085174/202/161.

(080097477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxemburg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.653.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed..

There appeared:

PQ/HDS Cayman Limited, an exempted company incorporated with limited liability and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies on 4 June 2008 under registration number WK-211840, whose registered office is at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

here represented by Ms Maï N'DIAYE, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 11 June 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 21.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

*Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by PQ/HDS Cayman Limited, aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:

- Ms Marlène Metgé, corporate secretary, born on 16 November 1974 in Lavour, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr David Pearson, Principal, born on 13 December 1968 in Washington D.C., U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on 6 July 1957 in New York, U.S.A., with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr Sam Block III, Vice President, born on 28 December 1972 in Tennessee, U.S.A., with professional address at 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 United States of America.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PQ/HDS Cayman Limited, une exempted company constituée et existant selon les lois des îles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies le 4 juin 2008 sous le numéro d'immatriculation WK-211840, ayant son siège social au locaux de Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Maÿ N'DIAYE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2008.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre

manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "PQ/HDS Luxco Investment S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Souscription et Libération*

PQ/HDS Cayman Limited, susvisée, a souscrit les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.900.-.

*Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Marlène Metgé, corporate secretary, née le 16 novembre 1974 à Lavaur, France, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
  - Monsieur David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.;
  - Monsieur Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957 à New York, U.S.A., avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
  - Monsieur Sam Block III, Vice Président, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, U.S.A., avec adresse professionnelle à 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington, DC 20004-2505 U.S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'DIAYE - J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008, LAC/2008/25480. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trente juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008085067/242/344.

(080097108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008085481/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00838. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**Horion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.658.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Madame Ivana GIACOMELLO, Directrice de société, demeurant à I-37038 Soave, Via Luigi Galvani n.3

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

2.- AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3J (Royaume Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de «director» de la société.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HORION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) divisé en MILLE (1.000) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de la catégorie «A» ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie «B», soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 11.45 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Ivana GIACOMELLO, prénommée, huit cent dix actions . . . . .	810
2.- «AQUALEGION Ltd.», prédésignée, cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	190
TOTAL: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

#### *CATEGORIE «A»:*

a.- Monsieur Alberto PIVA, administrateur de société, demeurant à I-37038 Soave, Via Luigi Galvani, 7.

#### *CATEGORIE «B»:*

b.- Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

GORDALE MARKETING LIMITED, ayant son siège à ayant son siège à Stravolos center, Office 204 Stravolos, Strovolou 77, P.C. 2018 Nicosia, Chypre enregistrée sous le numéro: HE 155572.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. MORESCHI - K. ROTI - M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2008. LAC/2008/25476. - Reçu à 0,50%: cinq cents euros (EUR 500,-).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois juillet de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008085218/242/148.

(080097167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### **Lux Terra Develop A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.349.

#### *Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 27. Juni 2008*

Gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 ist Herr Philippe STANKO, geboren am 15. Januar 1977 in Wittlich (Deutschland) geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, zum Vorsitzenden des Verwal-

tungsrates gewählt worden und dies während der gesamten Zeitspanne seines Mandats (bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013).

P. STANKO / H. CHARBON

*Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2008085076/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

### **Petsitting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.718.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Luc BOHLER, employé privé, né le 9 mars 1977 à Luxembourg, demeurant au 13, rue de la Gare à L-6832 Betzdorf,

ici représenté par Fiduciaire EuroLux S.A., en vertu d'une procuration donnée sous seing privé elle-même représentée par Monsieur Régis LUX, juriste, demeurant professionnellement au 196, rue de Beggen à L-1220 Luxembourg, en vertu d'une procuration déposée au rang des minutes du notaire instrumentant en date du 24 mai 2006 sous le numéro 21.015 de son répertoire.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PETSITTING».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Betzdorf. Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet les activités de services de gardiennage d'animaux à domicile ou en chenil («pets sitting»). La Société peut aussi exercer le commerce de tous biens de consommation.

La Société peut également accomplir toutes opérations immobilières se rattachant aux métiers de promoteur, d'administration de biens et de syndic de propriété, la société peut également assurer la profession d'agent immobilier. La Société dans le cadre des métiers de l'immobilier peut réaliser toutes opérations financières telle que l'achat, la vente, de biens immobiliers, des prises de participations financières dans des opérations immobilières, la location de biens et de tous services se rattachant aux métiers de l'immobilier.

En outre, l'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-), divisé en (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (EUR 125.-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'armée sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération du capital social*

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Luc BOHLER, précité,

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Luc BOHLER, précité, né le 9 mars 1977 à Luxembourg, demeurant au 13, rue de la Gare à L-6832 Betzdorf.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

13, rue de la Gare L - 6832 Betzdorf.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Lux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2008, LAC/2008/22763. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Pr Le Receveur ff. (signé):* Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008085129/202/126.

(080097960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

**AMB Fund Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.850,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.675.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of June.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.457,

in its capacity of sole partner of AMB Fund Luxembourg 3 S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.675, incorporated on 8 December 2006 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, published on 21 march 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 417 (the "Company"),

here represented by Mrs Barbara MALANIUK, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and Amsterdam (NL) on June 18th, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., is the sole partner (the "Sole Partner") of the Company;

II. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 12,825) represented by five hundred thirteen (513) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 12,825) represented by five hundred thirteen (513) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twelve thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,850.-), by the issuance of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the by five hundred thirteen (513) existing shares of the Company (the "Shares").

*Subscription-payment*

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one new share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of the following assets (the "Claims"):

1. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to an intergroup loan (the Claim 1);
2. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Arena Distribution Center 1 BV" (the Claim 2);
3. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Arena Distribution Center 2 BV" (the Claim 3);
4. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Bremerhaven Distribution Center 1 BV" (the Claim 4);
5. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Cessnalaan Distribution Center 1 BV" (the Claim 5);
6. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Fokker Logistics Center 4A BV" (the Claim 6);
7. a receivable which amount was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction "SCI AMB Gonesse Distribution Center 3" (the Claim 7);
8. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "SCI AMB Gonesse Distribution Center 4" (the Claim 8);
9. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Lille Holding 1 SAS" (the Claim 9);
10. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "SCI AMB Orléans Distribution Center 1" (the Claim 10);
11. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Tilburg Distribution Center 1 BV" (the Claim 11);
12. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB North Heathrow Distribution Center 1 BV" (the Claim 12);
13. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Hausbruch Industrial Center 1 BV" (the Claim 13); and
14. a receivable which was lent by the Sole Partner to the Company in relation to transaction called "AMB Hausbruch Industrial Center 6 GmbH" (the Claim 14).

The contribution in kind in an aggregate amount of four million one hundred eighty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,186,250) is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company;
- an amount of four million one hundred eighty-six thousand two hundred and twenty-five euro (EUR 4,186,225) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It further results from a declaration issued on June 18th, 2008 by the Sole Partner (the "Declaration") that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claims to be contributed to the Company is valued at four million one hundred eighty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,186,250) and since the date of the Declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company;
- the Claims to be contributed to the Company are freely transferable by the Sole Partner and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner in cooperation with the Company.

It further results from a Certificate issued on June 18th, 2008 by the Company (the "Certificate") that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claims to be contributed to the Company is valued at four million one hundred eighty-six thousand two hundred and fifty euro (EUR 4,186,250) and since the date of the Certificate no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company; and

- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Company in cooperation with the Sole Partner.

Such Declaration and the Certificate after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,850.-), represented by five hundred fourteen (514) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up".

#### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately twenty-four thousand euro (EUR 24,000).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.457,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Fund Luxembourg 3 S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.675, constituée le 8 décembre 2006 en vertu d'un acte notarié du notaire soussigné, publié le 21 mars 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 417 (la "Société"),

ici représentée par Madame Barbara MALANIUK, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Amsterdam (NL) le 18 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Fund Luxembourg 2 S. à r.l., est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société;

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825) représentés par cinq cent treize (513) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première décision*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 12.825) représentés par cinq cent treize (513) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à un montant de douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850.-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25.-), ayant les mêmes caractéristiques et attribuant les mêmes droits que les cinq cent treize (513) parts sociales existantes de la Société.

### Souscription - libération

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant dans les actifs suivants (les "Créances"):

1. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société et qui est lié à un prêt intragroupe (la Créance 1);
2. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Arena Distribution Center 1 BV" (la Créance 2);
3. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Arena Distribution Center 2 BV" (la Créance 3);
4. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Bremerhaven Distribution Center 1 BV" (la Créance 4);
5. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Cessnalaan Distribution Center 1 BV" (la Créance 5);
6. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Fokker Logistics Center 4A BV" (la Créance 6);
7. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "SCI AMB Gonesse Distribution Center 3" (la Créance 7);
8. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "SCI AMB Gonesse Distribution Center 4" (la Créance 8);
9. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Lille Holding 1 SAS" (la Créance 9);
10. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "SCI AMB Orléans Distribution Center 1" (la Créance 10);
11. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Tilburg Distribution Center 1 BV" (la Créance 11);
12. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB North Heathrow Distribution Center 1 BV" (la Créance 12);
13. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Hausbruch Industrial Center 1 BV" (la Créance 13);
14. une créance qui a été prêtée par l'Associé Unique à la Société dans le cadre de la transaction dénommée "AMB Hausbruch Industrial Center 6 GmbH" (la Créance 14).

L'apport en nature d'un montant total de quatre millions cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 4.186.250.-) est à allouer comme suit:

- un montant de vingt-cent euros (EUR 25,-) est à allouer au compte capital social de la Société;
- un montant de quatre million cent quatre-vingt-six mille deux cent vingt-cinq euros (EUR 4.186.225.-) est à allouer au compte prime d'émission de la Société.

De plus, il ressort d'une déclaration émise par la gérance de l'Associé Unique à la date du 18 juin 2008 (la "Déclaration") que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette des Créances devant être apportées à la Société est estimée à quatre million cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 4.186.250.-) et depuis la date de la Déclaration il n'y a pas eu de changement matériel, qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société;
- les Créances devant être apportées à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et
- toutes les formalités pour le transfert de la possession des Créances devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date du 18 juin 2008 (le "Certificat") que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette des Créances devant être apportées à la Société est estimée à quatre million cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante euros (EUR 4.186.250.-) et depuis la date du Certificat il n'y a pas eu de changement matériel, qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et
- toutes les formalités pour le transfert de la possession des Créances devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par la Société en coopération avec l'Associé Unique.

Ladite Déclaration et le Certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

### Deuxième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille huit cent cinquante euros (EUR 12.850,-) représenté par cinq cent quatorze (514) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur comptable de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2008. LAC/2008/26424. Eur 0,50% = vingt mille neuf cent trente-et-un euros vingt-cinq cents (20.931,25).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008085795/5770/216.

(080098159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

**Terra Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.397.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 8 du 4 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Terra Investment S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008084697/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00097. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080096276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

**Capital B! (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.924.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CAPITAL B! (LUX) S.à r.l.*

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008084734/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00506. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080096369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.